

## **DEC201277DR07**

***Décision portant modification de la décision n° DEC201084DR07 du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire***

### **LE DELEGUE REGIONAL**

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5574, intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, dont la directrice est Mme Laurence TRESSE ;

Vu la décision DEC201084DR07 du 2 juin 2020 donnant délégation de signature à Mme Laurence TRESSE, directrice de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

## Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC201084DR07 du 2 Juin 2020 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laurence TRESSE, délégation de signature est donnée à M. Alban REMILLEUX, Ingénieur de recherche, et à Mme Bérengère CHAMORET Ingénieure d' études aux fins mentionnées à l'article 1er.

## Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er juillet 2020

Le délégué régional  
Frédéric Faure